

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

TURQUIE.

De la frontière de Serbie, le 12 septembre. — La situation de la Porte, en ce moment, ne paraît guère moins critique qu'en 1829, quand les Russes occupaient Andrinople et que la capitale était menacée. L'armée turque peut être considérée comme anéantie, sans aucun doute, par l'incapacité d'un homme, le général en chef Hussein Pacha. Le brave et expérimenté grand visir Reschid-Mehmet vient d'être rappelé pour lui succéder. Quelque confiance qu'il inspire, on se demande toujours : que fera-t-il sans armée ? Il y a bien dans les environs de Konja dix mille hommes, débris de l'armée de Hussein-Pacha, épuisés par la faim et toutes sortes de fatigues, et on lève en toute hâte des recrues dans les provinces ; mais les troupes qu'on formera ainsi tiendront-elles tête aux soldats égyptiens aguerris et encouragés par leurs succès ? On aurait plus de chances si le grand-visir pouvait emmener avec lui son armée d'Albanie et de Bosnie ; mais là aussi couve le feu de l'insurrection, et des personnes bien instruites pensent que la moindre circonstance pourrait rallumer l'incendie. Le sultan paraît sentir tout ce que sa position a de critique : ce qui le prouve, ce sont ses efforts plus évidens que jamais de nouer des relations avec les grandes puissances européennes. Quelques lettres de Constantinople disent même qu'il a sollicité l'intervention de la France, de l'Angleterre et de la Russie, et que cette dernière puissance lui a promis des secours. Cette dernière circonstance paraît vraisemblable, peut-être l'ambassadeur russe s'est-il exprimé de manière à laisser entrevoir l'appui de la Russie ; mais qui ne se rappelle les promesses de l'Angleterre dans la guerre contre la Russie ! Puisse le sultan Mahmoud ne pas compter sur les secours étrangers, et acheter une prompte paix par le sacrifice de l'Égypte et de la Syrie. Il prévient ainsi le danger peu éloigné de la dissolution de son empire.

(Gazette universelle d'Augsbourg)

ANGLETERRE.

Londres, le 29 septembre. — Nous apprenons que dans les propositions faites à l'Angleterre de la part de la Russie, se trouve la clause suivante : Les armées françaises et prussiennes se retireront à une distance de 30 lieues de leurs frontières respectives, et si les Français dépassaient les leurs, les Prussiens seraient libres de faire un mouvement semblable.

(Albion.)

— On écrit de Portsmouth, 27 septembre :
Ce matin, de bonne heure, la ville et tous les bords des environs présentaient une scène des plus bruyantes et des plus animées. La curiosité publique était excitée à un haut degré par l'attente de quelques événements d'un grand intérêt.
Une flotte française était à tout moment attendue de Cherbourg, et c'était le jour fixé pour qu'elle se rendrait à la mer le plus grand vaisseau qui ait jusqu'à présent porté l'artillerie britannique. Le brouillard du matin était à peine disparu que déjà sir Robert Peel était sur la plate forme qui commande le port, pointant sa lunette dans la direction de Spithead, mais le pavillon français ne put encore être aperçu : aucune flotte étrangère ne se présenta. Sir Graham, premier lord de l'amirauté, était arrivé la nuit précédente ; on remarquait encore un personnage important, lord Cochrane, dont la présence dans cette circonstance critique fut considérée comme d'un grand intérêt.
On peut estimer à cent vingt mille personnes le nombre des curieux accourus à ce spectacle.

» A une heure moins un quart, 15 coups de canon tirés par le vaisseau la *Victoire*, et le drapeau tricolore hissé en même temps annoncèrent l'arrivée du vaisseau français vers Spithead. Le signal fut ensuite donné pour lancer le nouveau vaisseau, et on vit doucement descendre dans la mer sans aucune déviation, cette immense machine, au milieu de cris et d'applaudissemens, précédés d'abord d'un silence d'admiration.
» Le *Neptune* porte cent vingt canons de gros calibre ; il ne contient pas moins de deux mille sept cent quatorze tonneaux, environ trois cents tonneaux de plus que le plus grand vaisseau de la marine anglaise.

FRANCE.

LE MARÉCHAL SOULT APPELÉ A LA PRÉSIDENTE DU MINISTÈRE.

Paris, le 1^{er} octobre. — On lit dans le *Nouvel-Liste*, journal ministériel :

« Si nous sommes bien informés, toutes les négociations ouvertes pour la modification du ministère sont venues à point, le *Moniteur* en publiera demain le résultat. Quelque réserve qui nous soit imposée, nous ne pouvons nous refuser à annoncer que M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, aura la présidence du conseil, dont MM. de Montalivet et d'Argout continueront à faire partie dans leurs départemens respectifs.

— Nous pouvons assurer que le nom du député de la Nièvre, M. Dupin, si répété depuis quelque temps, ne figurera pas sur cette liste. (J. des Débats)

M. le général Sébastiani quitte aujourd'hui même l'hôtel des affaires étrangères ; il a dû cou cher ce soir à son hôtel de la rue du faubourg St-Honoré. (Temps)

Une lettre de Madrid, en date du 25, annonce qu'à cette époque le roi existait encore, mais que son état ne permettait plus aucun espoir. (Idem.)

Une nouvelle décision met en activité le reste des jeunes soldats de la classe de 1831. (Courrier)

— M. l'abbé de la Mennais, M. l'abbé Gerbet, M. l'abbé Lacordaire, sont partis jeudi soir pour la Bretagne. Ces écrivains se proposent de passer l'hiver à la Chennaie.

— On écrit de Laon, 29 septembre :

« La 1^{re} batterie du 8^e d'artillerie est partie le 27 de Chauny pour se rendre à Béthune ; la 2^e batterie est partie de Laon le même jour pour Avesne ; la 4^e est partie de La Fère pour les Quennoy ; la 5^e, partie de La Fère le 28, est arrivée à Laon le même jour se rend à Vervins ; toutes les quatre font partie de l'armée du Nord. La 10^e compagnie du train des équipages militaires, qui était à Vervins, en est partie pour se rendre à Cambrai. Beaucoup d'autres troupes sont en mouvement pour traverser le département sur différens points.

— On écrit de Bordeaux, 27 septembre :

« Des troupes s'échelonnent sur la frontière pour fortifier la ligne des Pyrénées. Hier, un bataillon est parti pour Bayonne ; trois escadrons du 14^e régiment des chasseurs à cheval arrivent aujourd'hui à Bordeaux pour suivre la même destination. Des corps d'artillerie et de génie sont en marche vers la frontière. Toutes les places fortes, qui bordent la ligne des Pyrénées, sont mises en état de demi armement. Par suite de ce déplacement, de nouvelles troupes seront envoyées pour te-

nir garnison dans les villes qui auront fourni un contingent à cette armée d'observation. »

— On écrit de Stuttgart que l'ex-roi de Westphalie, Jérôme Napoléon, actuellement comte de Monfort et beau-frère du roi de Wurtemberg, a fait l'acquisition d'un bel et vaste hôtel encore en construction à Stuttgart, dans le dessein de s'y établir, l'année prochaine, avec sa famille.

— Les lettres de Vienne parlent d'une diminution du prix des céréales par suite d'une récolte extrêmement abondante ; mais les vendanges seront presque nulles, excepté en Hongrie.

— M. Mérigot, prêtre de l'église française a officié publiquement hier, à midi, dans la salle des Saint-Simoniens, place de la Sorbonne, n° 2, au milieu d'une foule de curieux. On a dit une messe basse, et trois personnes dont une femme, ont chanté des hymnes françaises en s'accompagnant sur le piano. On a entendu ensuite un sermon sur l'intolérance des prêtres et contre le dogme de l'église romaine ; ce sermon a excité une vive improbation dans l'auditoire. En général, l'assemblée a été fort bruyante. Les cris de *chapeaux bas !* se sont fait entendre souvent, et les assistans se sont retirés peu édifiés.

— Le sieur Franque, marchand de vins, grande rue Verte, n° 42, faubourg Saint-Honoré, avait acquis la triste certitude que sa femme lui faisait des infidélités avec un garçon marchand de vins nommé Charles Boudechat, qui demeurait rue du faubourg Saint-Honoré n° 109. Il résolut de se venger de ce dernier, et lui fit donner hier, à deux heures de l'après-midi, par sa femme, un rendez-vous auquel le jeune homme ne manqua pas de se trouver. Aussitôt qu'il fut entré dans la maison, Franque, qui l'attendait près de la porte, lui jeta dans les yeux tout le tabac que contenait sa tabatière, et lui porta ensuite sept coups de couteau. Boudechat a été transporté mourant à l'hospice Beaujon. Franque a été immédiatement arrêté.

— M. Crémieux, avocat à la cour de cassation, a écrit une lettre au roi, pour lui demander la grâce d'un nommé Cuny, condamné à mort par la cour d'assises, comme coupable d'avoir pris part aux événemens de juin, et dont le pouvoir a été rejeté par la cour de cassation. Cette lettre chaleureuse se termine ainsi :

« Sire, vous me l'avez dit à moi-même il y a moins de quarante jours : Je ne serai heureux que le jour où la peine de mort sera abolie de nos codes. Ce sont la vos propres paroles ; mon cœur les a recueillies.

« Vous avez le droit de grâce. »

— La présence de M. de Châteaubriand à Genève, coïncidant avec plusieurs intrigues carlistes dans cette ville, avait donné lieu à plusieurs remarques et à plusieurs commentaires assez vifs de la part des généraux patriotes. *Le Fédéral* avait relevé ces articles, et avait blâmé les journaux à propos de leurs observations. M. de Châteaubriand a adressé la lettre suivante au *Fédéral* pour le remercier d'avoir pris fait et cause pour lui :

Genève, 24 septembre.

« Je ne sais, monsieur, par quel malheur, l'article de votre journal m'avait échappé ; j'aurais eu l'honneur de vous en remercier plutôt. J'ai toujours compté sur la loyauté des habitans de Genève, et j'ai gardé un reconnaissant souvenir de l'hospitalité qu'ils avaient déjà bien voulu m'accorder. Au surplus, les canons sur moi sont d'autant plus étranges, que je ne suis ni un conspirateur ni un banni, et que même ma position isolée au milieu des opinions qui divisent la France, ne m'a mérité ni l'amour ni la haine d'aucun parti ; mon pays et le reste du monde me sont également ouverts.

« Recevez de nouveau, monsieur, mes remerciemens sincères et l'assurance de ma considération très-distinguée.

Châteaubriand.

— L'empereur Nicolas a ordonné au gérant du consulat de Russie à Alexandrie, M. Lavison, de fermer sa chancellerie et de quitter au plus tôt cette ville. Ce consul devait d'ailleurs informer tous les sujets russes des ordres de son gouvernement, mais aucun négociant de cette nation n'a voulu quitter l'Égypte, se confiant pleinement dans le caractère intègre et loyal de Méhemet-Ali.

— La pièce suivante a été publiée à Nancy il y a peu de jours :

« Les officiers supérieurs de la garde nationale de la ville de Nancy, prévenus que M. Forbin-Janson se propose de rentrer dans son diocèse, déclare expressément qu'ils n'entendent en aucune façon protéger la rentrée d'un homme connu par sa haine contre le gouvernement actuel, et dont la présence dans cette ville ne peut que troubler sa tranquillité, en conséquence, ils croient devoir annoncer que dans cette circonstance, ils refuseront leur concours, attendu qu'ils n'ont accepté les fonctions que leur ont confiées leurs concitoyens que pour défendre la révolution de juillet et pour combattre tous ses ennemis. »

Signé Adam, colonel; Noël, lieutenant colonel; Poirel et Dupin, chefs de bataillon; André Husson, major.

— On lit ce qui suit dans le *Nouvelliste*, journal ministériel, à propos du changement du ministère, et des attaques dont quelques hommes ont été l'objet à cette occasion :

Ce qui a surtout été un texte précieux et fécond c'est la dénonciation portée contre quelques hommes dont la haute capacité rendait l'élevation présumable, à l'aide d'un mot incompris et dont ceux même qui l'emploient le plus journalièrement ne sauraient donner le sens. Avec ce mot, on s'est persuadé qu'on allait organiser une véritable terreur et aussi sérieusement qu'on a pu le faire, le mot de ministère du 8 août a été prononcé. Une fois pour toutes, nous conjurons ceux qui nous jettent dans des perplexités si incroyables de nous dire ce que c'est au juste que ce monstre politique qu'on appelle un doctrinaire, et devant lequel, à entendre l'opposition, les peuples doivent reculer épouvantés.

Nous avons vu nous, qu'on avait jusqu'à ce jour donné ce nom effroyable d'abord à des hommes d'une portée d'esprit incontestable qui constamment dans la polémique de la presse, quand ils s'y étaient mêlés à la tribune, quand ils y avaient élevé la voix, avaient jeté sur les questions de vives clartés, et avaient été écoutés avec un silence religieux. Nous avons vu qu'on avait donné ce nom à ceux des hommes de notre temps qui avant de venir se jeter dans les débats politiques, avaient cru devoir humblement s'occuper de quelques études sans s'improviser du soir au matin hommes d'état et publicistes; nous avons vu qu'on donnait ce nom à des hommes qui, élevant la politique, en d'autres termes, l'art de gouverner les peuples à la dignité d'une science, avaient cru devoir en explorer la théorie avant de se jeter dans la pratique.

Machiavel, à supposer qu'il vécût de notre temps, ayant écrit son livre du *Prince*, eût été un doctrinaire, Montesquieu et J. J. Rousseau, écrivant le *Contrat social*, sont des doctrinaires, ou nous ne savons plus ce qu'on entend par ce nom, et alors nous ne voyons pas précisément ce qu'il a d'effrayant, et qui doit inquiéter l'avenir des peuples venant à se trouver en contact avec lui.

Que si pour préciser davantage la question nous passons aux noms propres que l'on essaie de grever par ce nom de doctrinaire, nous trouvons que ces hommes coupables d'avoir réfléchi sur les principes du gouvernement avant de penser à gouverner, sont des hommes d'une intelligence élevée, et qui loin de devoir succomber sous un sobriquet plus ou moins ridicule, sont de taille à l'honorer et à en faire une qualification bientôt désirable et enviée; et pour ne parler que de ceux que le bruit public appelait à former le cabinet, voyez donc un peu les craintes qu'il faudrait concevoir pour l'avenir de la révolution de juillet, quand M. Guizot, qui fut l'un de ses premiers ministres, un des ministres de l'Hôtel-de-Ville, serait rappelé au pouvoir?

Dites-nous donc un peu qui aurait plus de prétentions à avoir sur la cause de la liberté que M. Thiers, qui, pendant quinze ans consentit, pour

la faire triompher, à marcher, pour ainsi parler, dans les voies du radicalisme, se préparant, pour le temps où il viendrait au pouvoir, le soin de faire, dans ses doctrines, le triage des propositions âpres et violentes mises en avant pour détruire, et celui des doctrines vraiment gouvernementales d'un libéralisme applicable.

Si par le nom de doctrinaire il faut entendre comme on l'essaie de l'insinuer, des esprits faux et rêveurs plongés dans une sorte de somnambulisme politique qui les isole de tous les faits, qui veut mixer les inconciliables, faire entrer et tenir à l'aise dans le même espace les principes les plus absolus et les plus ennemis; nous en connaissons un doctrinaire, un homme que son parti ne rejette pas, attendu la rareté des capacités, mais qui est sans cesse réprimandé et gourmandé par lui, parce qu'il n'a aucune allure décidée, parce qu'il va l'amble politique, parce qu'il a toutes les doctrines, ce qui constitue bien sans doute un doctrinaire, mais en même temps un homme qui n'en a aucune.

Cet homme c'est M. Odilon-Barrôt, juste milieu dans les extrêmes, vivante expression de l'indivisible programme de l'Hôtel-de-Ville, sachant vous dire spécieusement, sans que vous en soyez d'ailleurs mieux instruit, ce que c'est qu'un trône entouré d'institutions républicaines, ayant essayé de résoudre le problème du salut de sa popularité et de l'indépendance vis-à-vis des exigences démocratiques, et ayant tout simplement résolu le problème d'une popularité à chaque pas chancelante et d'une pensée politique non moins mal arrêtée.

— On lit dans le même journal :

Une chose, au reste, doit nous consoler et nous rendre légère cette divagation politique qui fait notre régime, c'est que le choléra vient d'être définitivement banni de Paris, et qu'on lui a signifié qu'il eût à renoncer désormais à la mention quotidienne que lui consacraient religieusement les journaux officiels.

Son absence, jointe à une activité toujours croissante dans les travaux doit nous laisser envisager sans effroi l'hiver qui s'approche et les derniers beaux jours qui s'en vont. Nous ne parlons pas de la dissolution d'un bataillon de la garde nationale de Paris rendue nécessaire par des tracasseries intérieures, sa réorganisation devant être immédiate.

Quant à la question extérieure, il ne paraît pas douteux que sa solution ne soit prochaine, et tout annonce qu'aucun des soins qu'a pris la diplomatie pour la dénouer sans violence ne sera perdu.

BELGIQUE.

Anvers, le 2 octobre. — Le bateau nommé *Citadelle van Antwerpen*, est arrivé hier à la citadelle, il était rempli de canonniers.

— Voici le discours du président du tribunal de commerce d'Anvers à LL. MM. :

« Sire! les membres du tribunal de commerce dont j'ai l'honneur d'être l'organe, viennent adresser à V. M. avec les plus respectueux hommages, leurs félicitations sur l'auguste lien que V. M. a récemment contracté avec une princesse dont les belles qualités se répandront bientôt sur un peuple qui la chérit! »

« Le commerce fonde son espoir dans la sollicitude paternelle de V. M. et espère que vos regards daigneront se porter vers ce fleuve duquel dépendent les plus grands trésors du royaume, et qu'enfin l'œuvre de Dieu et de la nature pourra jouir de sa pleine et entière liberté. »

Le roi a répondu à peu près ce qui suit :

« Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez, j'espère que l'unanimité que je viens de contracter avec Madame ajoutera au bonheur de la Belgique. Quant au commerce, vous savez que je m'y connais un peu, et vous pouvez compter que je ne négligerai rien pour augmenter sa prospérité. La question de l'Escaut n'est pas une question d'état à état seulement, elle est européenne; vous pouvez dire au commerce qu'il peut être tranquille sur sa solution. »

Bruxelles, le 3 octobre. — Le roi vient d'acquiescer pour la somme de 2000 fls. le tableau du peintre de Brackeleer, représentant l'incendie de l'en-

trepôt d'Anvers. S. M. avait précédemment acquiescé et payé non moins généreusement les trois tableaux de M. Van Brée, représentant le même sujet.

— M. le ministre de la justice a été mandé hier à Laeken; il a travaillé avec le roi.

— L'on attend aujourd'hui au ministère des affaires étrangères un courrier extraordinaire, qui apportera, à ce que l'on croit, la décision prise lundi par la conférence de Londres.

— La commission chargée de prononcer sur le sort des plans-modèles pour l'exécution du monument à élever place des Martyrs, s'est réunie hier. Elle n'a trouvé aucun des projets digne d'être exécuté. Elle a cependant cru devoir accorder une mention honorable à quatre d'entre eux, savoir : aux deux seuls projets qui soient sculptés, et parmi les autres, à celui qui représente un temple, et à celui qui porte pour devise : *Dieu et la liberté*. Il y aura un nouveau concours. La commission a considéré que la somme de 35.000 fls. était insuffisante pour l'érection d'un monument digne de l'objet auquel il est destiné; et elle a décidé, en conséquence qu'un appel serait fait aux souscripteurs et aux personnes qui voudraient souscrire encore, afin de réunir la plus forte somme possible.

— L'*Emancipation* a rapporté divers faits d'où elle a induit que le duc d'Orléans s'arrêterait au quartier-général de l'armée du Nord. Nous pouvons assurer que le prince se rendra directement à Paris.

— Nous avons annoncé que le général Marbot, qui est passé samedi à Bruxelles, se rendait auprès du duc d'Orléans à Anvers, était porteur de dépêches pour le roi, nous avons appris depuis que le voyage du général n'avait aucun but politique.

LIÈGE, LE 4 OCTOBRE.

Le gouvernement a reçu la nouvelle officielle que M. Arnim, premier secrétaire d'ambassade à Paris, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse près de S. M. le roi des Belges; son arrivée est annoncée comme très-prochaine. (*Moniteur belge.*)

On écrit de Valenciennes, 2 octobre :

ARMÉE DU NORD. — Le mouvement de concentration de l'armée du Nord étant terminé la composition et l'emplacement des corps d'expédition reste jusqu'à nouvel ordre fixé comme suit :

Le quartier-général de M. le maréchal commandant en chef, à Valenciennes.

Le quartier-général de la division Sébastiani, à Lille; la 1^{re} brigade composée du 20^e léger et 5^e de ligne, sous les ordres du maréchal de camp Harlet, en avant de Lille; la 2^e brigade composée du 8^e et 19^e de ligne, sous les ordres du maréchal de camp Rumigny, à Lille et environs. Deux batteries montées et une compagnie de sapeurs suivent cette division.

Le quartier-général de la division Achard sera à Valenciennes; la 1^{re} brigade composée du 8^e léger et 12^e de ligne sous les ordres du maréchal de camp de Castellane, à Condé et à Valenciennes; la 2^e brigade composée des 22^e et 30^e de ligne, sous les ordres du maréchal de camp Noury, à Maubeuge, au Quesnoy et à Avesnes. Deux batteries montées et une compagnie de sapeurs suivent cette division.

La brigade de cavalerie légère de S. A. B. le duc d'Orléans composée des 1^{er} hussards et 1^{er} lanciers est placée à Lille et à St. Amand.

La brigade de cavalerie légère du général Wœstine, composée des 7^e et 8^e chasseurs, est partie à Maubeuge et partie à Berlaimont et environs.

La division de cavalerie du lieutenant-général Déjean, aura son quartier-général à Arras; la brigade sous les ordres du maréchal de camp de Bièvre composée des 2^e hussards et 1^{er} chasseurs à cheval sera à Valenciennes et environs, la 2^e brigade sous les ordres du maréchal de camp Latour Maubourg composée des 5^e et 10^e dragons sera à Cambrai et chersa avec la 2^e brigade.

La réserve se composera d'une batterie d'artillerie

à cheval et d'une batterie de 12, des paires d'artillerie et un génie, du petit équipage de pont, du détachement de la force publique, des ambulances et équipages militaires etc.

La troupe composant les corps d'expédition sera payée sur-le-pied de guerre des qu'elle aura franchi la frontière, en attendant elle doit recevoir les allocations de rassemblement pendant le temps qu'elle restera en France.

— On écrit de Tonlon, 25 septembre :

« La corvette la *Favorite*, commandée par M. Hamelin, capitaine de frégate, a été mise en rade le 23.

« La gabarre l'*Émulation*, commandée par M. Chauchepat, lieutenant de vaisseau, est arrivée le 23, venant de Navarin.

« La gabarre la *Finistère*, commandée par M. le Coat de St-Houen, lieutenant de vaisseau, embarque divers objets pour Alger, et doit embarquer, le 23, 150 militaires pour cette colonie.

« Le vaisseau le *Marengo* est parti pour Alger dans la matinée du 24.

« La corvette de charge l'*Oise*, armée en transport, commandée par M. Vienne, lieutenant de vaisseau, prend un chargement de divers objets d'approvisionnement pour Alger; elle sera prête à partir vers les premiers jours du mois prochain.

« Le brick le *Marsouin*, commandé par M. Touhoulic, lieutenant de vaisseau, a été mis en rade le 25. Ce bâtiment doit aller croiser sur les côtes d'Alger.

« Par dépêche télégraphique du 24, la *Didon* entre en commission de port; la frégate la *Galathée* a reçu l'ordre d'entrer en armement. »

Il est bien vrai, comme nous l'avons annoncé, que plusieurs nominations ont été faites dans l'ordre judiciaire. Mais nous croyons savoir que le gouvernement n'a pas fixé son choix jusqu'à présent sur le premier président et le procureur général de la cour de cassation.

(Union Belge.)

— D'après des nouvelles reçues de Berlin le général Merckx a assisté aux manœuvres d'automne de l'armée prussienne, et avait fait une visite à lord Durham, plénipotentiaire anglais à St-Petersbourg; il paraît que la mission du diplomate anglais n'a produit aucun résultat favorable pour la malheureuse Pologne.

— On nous écrit de Hasselt, 1^{er} octobre :

L'infâme Vrybergen, l'espion en titre du général Dibbels, celui qui a fait couler tant de larmes dans cette malheureuse ville de Maestricht, qui si souvent a conduit les bataillons hollandais pour surprendre les volontaires belges, vient enfin d'être ainsi : c'est un gendarme belge, né à Maestricht, le sieur Smeysters, qui s'est emparé de Vrybergen. Honneur à ce brave.

Le danger ne l'a pas retenu, la vue d'une escorte nombreuse ne l'a pas intimidé. Après avoir longtemps combattu avec son camarade contre Vrybergen et un maréchaussée hollandais, déserteur belge, il est parvenu à terrasser l'espion, l'a lié sur son cheval, et l'a ainsi transporté à travers la bruyère jusqu'à Hasselt.

(Indépendant.)

— Les faits consignés dans la lettre suivante nous sont garantis par la signature d'une personne véridique et à même d'être bien informée :

Des frontières de la Flandre-Hollandaise, 1^{er} octobre 1832.

Les Hollandais ont fait la semaine dernière une excursion de l'île de Cadzand dans les polders que le gouvernement belge laisse depuis deux ans sans protection comme sans police et sans administration. Les malheureux fermiers qui habitent ce pays, ont eu à souffrir toutes les avanies qu'on peut attendre d'une troupe de barbares qui ne respecte pas plus les personnes que les propriétés; ils sont tombés sur les provisions, et surtout sur la viande de porc, comme des loups affamés, et après avoir dévoré tout ce qu'ils ont pu découvrir, plusieurs sont restés ivres morts ou suffoqués de nourriture sur la place, de manière à devoir rester coucher dans les fermes envahies, d'où, après avoir cassé et brisé tout ce qu'ils ont pu trouver et enlevé plusieurs objets mobiliers qu'ils ont

vendus en route à vil prix, ils sont partis le lendemain, promettant à leurs hôtes de revenir de temps en temps pour leur faire de semblables visites. Et cette bande de brigands était conduite par des officiers!!! et ce sont de semblables soldats et de semblables officiers que quelques orangistes osent encore regretter!!! (J. des Flandres.)

— Un des principaux agents de don Pedro en Angleterre, s'est assuré, dit le *Morning-Herald*, des services de toute la légion étrangère belge, qui va être transportée à Oporto dans les bâtiments à vapeur. Cet agent, ayant appris que le gouvernement belge voulait licencier cette légion, partit aussitôt pour Bruxelles et l'engagea au service de don Pedro avant sa dispersion.

— On annonce pour paraître incessamment une Carte contenant les étapes de la Belgique. Cet ouvrage qui vient d'obtenir l'approbation de M. le ministre directeur de la guerre, et qui se publiera sous son autorisation, offre aux officiers de tous grades toutes les facilités désirables pour s'assurer en un clin-d'œil des lieux où se trouvent les dépôts de tous les corps de l'armée, les directions du génie et de l'artillerie, ainsi que les administrations des intendances militaires et des hôpitaux. Cette production, d'une utilité générale, est due aux soins de M. E. Verbeke, deuxième dessinateur au dépôt de la guerre.

— M. le gouverneur civil de la province de Liège vient de rappeler à MM. les commissaires de district, aux bourgmestres et aux chefs de légion de la garde civique, que les exercices sont de rigueur pour le premier ban et que l'exécution de la loi, doit être strictement maintenue à cet égard.

— On écrit de Bethune, 27 septembre :

« Un complot formé dans la compagnie des pionniers en résidence à Bethune, a éclaté hier à l'heure de l'exercice. Seize de ces soldats se sont, au moment où leurs chefs s'y attendaient le moins, échappés des rangs, et après s'être emparés de la caisse du tambour, ils se sont portés au pas de charge vers la porte Neuve, aux cris de vive le roi! en Belgique! Le poste de la garde nationale les a laissés passer, et l'on dit aujourd'hui qu'ils ont déjà franchi la frontière. »

— L'anniversaire des quatre journées a inspiré à un poète belge le quatrain suivant :

AUX BRAVES DE SEPTEMBRE!

Ils ont en quatre jours presque achevé l'ouvrage;
Et nous, après deux ans, indignes héritiers,
Nous n'avons, pour orner leur noble sarcophage,
Nulle palme nouvelle à joindre à leurs lauriers.

— Il a éclaté à Naples des troubles qui cependant ont pu être comprimés sur le champ. La tentative de proclamer la constitution de 1821 a complètement échoué, et grâce à la vigilance des autorités, on ne la renouvellera pas si facilement. Beaucoup d'arrestations ont eu lieu. (G. d'Augsb.)

— Le *Morning Chronicle* du 29 annonce que dans la journée du 28 il a transpiré à Londres des détails qui doivent faire considérer la cause de don Pedro comme désespérée. Ce journal était dévoué à la cause constitutionnelle.

— La duchesse d'Angoulême est arrivée le 28 septembre à Francfort avec sa nièce.

Correspondance particulière.

Paris, 1^{er} octobre.

J'ai commis dans ma lettre d'hier, une erreur, que je m'empresse de réparer aujourd'hui. Je vous disais qu'un agent du cabinet de St-James avait écrit à Londres que le roi Guillaume se proposait de reprendre les hostilités contre la Belgique. Ce n'est point à son gouvernement que l'agent anglais s'adressa d'abord; mais à l'ambassadeur britannique à Paris; et ce fut celui-ci, qui sans en référer à son gouvernement, engagea la France à rassembler un corps d'armée à notre frontière du nord pour imposer au roi de Hollande. Il paraît que cette démarche fut depuis approuvée à Londres. Je pense que le reste de ma lettre présente le véritable état de choses.

Je vous ai dit hier quelques mots sur les motifs qui ont engagé votre gouvernement à se relancer

dans la carrière des négociations, j'y reviens encore aujourd'hui.

Voici ce que disent en substance les défenseurs du nouveau système : Le ministre Meulenaere commit l'immense faute d'accepter les ratifications conditionnelles des puissances du Nord, et par là même, il s'engagea à négocier avec la Hollande, sur les articles relatifs à la dette, à l'Escaut, et même au Luxembourg. Dans cet état de chose la Belgique pouvait-elle espérer de voir la France et l'Angleterre intervenir en sa faveur surtout lorsque la Hollande offrait de négocier ?

Les deux premières puissances se sont à la vérité engagées à faire obtenir à la Belgique le bénéfice du traité du 15 novembre; mais la Belgique a consenti postérieurement à traiter directement avec la Hollande; or il fallait que cette négociation eût son cours, avant qu'une intervention quelconque put avoir lieu. C'est ce que les puissances du Nord auraient pu opposer à la France et à l'Angleterre, si votre gouvernement s'était maintenu dans le système de M. de Meulenaere. Aujourd'hui à la suite du refus du roi Guillaume, l'impossibilité d'un arrangement à l'amiable est constatée, et les cabinets de Paris et de Londres sont en position d'agir quand ils le voudront : l'objection qu'on pouvait leur faire à Berlin ou à St.-Petersbourg n'existe plus.

Les adversaires de M. Goblet répondent, que le roi de Hollande a déjà gagné du temps par suite de l'abandon de l'ancien système. Et dès que l'on consent à négocier, la Hollande viendra toujours assez tôt pour arrêter les mesures coercitives qu'il s'agit de prendre contre elle. Les puissances du Nord seront toujours en droit de dire : il n'y a pas encore eu de négociation; le roi Guillaume s'y était d'abord refusé; mais aujourd'hui, plus éclairé, il consent à traiter avec ses anciens sujets; il faut que cette voie de conciliation, adoptée volontairement par la Belgique soit épuisée. Ceci à la vérité ne serait point un argument si la France et l'Angleterre étaient fermement résolues d'en finir; car elles pourraient fixer un délai au-delà duquel les moyens dilatoires seraient sans valeur; mais il ne paraît pas qu'on en soit arrivé là. Donc la Hollande gagnera du temps encore, si votre ministère manque d'énergie.

Vous remarquerez que le *Moniteur* publie avec soin toutes les réponses des cours étrangères à la notification qui leur a été faite à l'occasion du mariage du roi Léopold; le gouvernement regarde ces réponses comme une reconnaissance du nouvel état belge, car toutes mentionnent les qualités des illustres époux.

Le *Moniteur* portera sans doute demain la nomination du maréchal Soult à la présidence du conseil. On espère alors que le cabinet prendra une allure plus ferme. On a dit souvent que le maréchal s'était prononcé pour une solution prompte de la question belge, nous verrons ce qu'il en sera dans sa nouvelle position.

Des listes de souscription en faveur du canonier *Walthère Louis*, blessé dimanche dernier lors de la réception du drapeau d'honneur, sont mises en circulation. On en a déposé une au bureau de ce journal.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre, il est passé par Bréda un courrier anglais se rendant de Bruxelles à La Haye.

— Le *Staats-Courant* du 1^{er} octobre contient ce qui suit :

« Le marquis de Dalmatie, ambassadeur de France près de notre cour, est parti samedi soir en congé pour Paris, et est remplacé pendant son absence par le marquis d'Entragues. Il résulte de ceci que le bruit qu'on avait répandu que ce départ était la conséquence de prétendues dispositions hostiles de la France n'a absolument aucun fondement. »

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 1^{er} octobre, à 9 heures du matin, au 2 octobre, à la même heure, 4 nouveaux cas, 3 guérisons.

Anvers. — Du 2 au 3 octobre, 8 nouveaux cas, 4 décès, 9 guéris.

VARIÉTÉS

La Gazette de Pékin emploie deux de ses colonnes à entretenir ses lecteurs du trait d'héroïsme et de magnanimité rare (ce sont ses propres expressions) de la princesse Kith, neuvième fille de l'empereur actuel. Cette princesse, selon le désir de S. M., devait épouser le fils du grand officier de la bannière jaune des gardes-du-corps (on sait que cette milice n'est composée que des personnages du haut rang qui sont tour à tour de service au palais.) Tout était déjà préparé pour la cérémonie nuptiale, lorsque le destin vint enlever l'heureux Leen-Che du milieu des vivans pour le précipiter dans la région des morts, loin de sa fiancée, qui désespérée de sa perte, pris la résolution de se couper les cheveux de se réunir à la famille de son futur époux, et de rester vierge à jamais. L'empereur, informé de cette grandeur d'âme inouïe, lui a décerné une tablette d'honneur qui doit être suspendue à la porte de sa chambre, et un surnom qui célèbre sa vertu.

Peu de jours auparavant, S. M. avait fait un sacrifice sur l'autel de Hwang-Te, son illustre prédécesseur, inventeur de l'agriculture.

Quelques journaux de Paris ont dit, il y a quelques mois, qu'une grande révolte avait éclaté en Chine, que l'empereur avait été déposé, chassé et tué, et qu'un gouvernement quasi républicain avait été établi sur les ruines du trône célestin.

Il est assez surprenant que des gens graves aient pu donner de pareilles nouvelles pour authentiques; car le moindre bon sens témoigne incontestablement de l'impossibilité qu'il y aurait pour le Chinois, peuple soumis, apatique, anti-bel-puquois et servile au dernier degré, de se rebeller contre leur souverain qu'ils adorent à peu près comme la représentation de la divinité sur la terre, et encore moins de l'expulser pour vivre ce qu'on appelle libres si toutefois la liberté consiste à être dictatorial ou présidial, au lieu de régi, ou bien tribunisé, au lieu de gouverné. Et vous figurez-vous un magot-consul, un magot-bousingo et une Pékin romaine? La république ne peut être admissible en Chine; c'est tout au plus si elle peut trouver place sur les paravents. Il s'ensuit de là qu'il n'y a eu et qu'il n'y aura de long-temps ni déposition ni expulsion en Tartarie.

Une chasse au lion. — Le lion est aujourd'hui plus rare dans l'Inde que le tigre même. On rencontrait autrefois une grande quantité de lions dans les déserts de Pevur; mais maintenant la race de ce roi des animaux est presque éteinte dans ces contrées, car pour assurer la destruction de ces redoutables animaux, le gouvernement a accordé une prime pour chaque tête qu'abattraient les Indiens.

D'après le dire des chasseurs les plus intrépides, nulle chasse ne peut se comparer à celle du lion, et rien ne saurait offrir un plus noble passe-temps. Le lion attaque son ennemi avec plus de franchise et d'intrépidité que le tigre, sans doute, à cause de son naturel noble et fier, ou parce que les lieux où on le rencontre sont moins favorables à la retraite que les bords des fleuves et des lacs que fréquente le tigre.

Le colonel Skinner a donné dans ses Souvenirs de l'Inde des détails curieux sur la chasse du lion. J'ai lu son livre avec beaucoup d'intérêt, mais aucune des aventures qu'il raconte ne fut aussi périlleuse que celle qui arriva à un de mes amis, car il eut le singulier bonheur d'être quelques instans entre les griffes du roi des animaux. Quoique cette étonnante aventure m'ait été racontée un grand nombre de fois par celui qui en fut le héros, je ne suis pas bien sûr de la raconter fidèlement; mais on peut ajouter une foi entière au fond de l'aventure, qui met si bien en relief la sagacité, l'intelligence et l'attachement de l'éléphant envers son maître.

Un lion s'était précipité avec fureur à la tête d'un éléphant. Le chasseur qui était monté sur cet animal fit feu; et dans son empressément à recharger son fusil, il fit un mouvement en arrière, et la howdah sur laquelle il était assis, s'étant renversée, il passa par dessus la tête de l'éléphant et alla tomber entre les griffes même du lion. Le royal quadrupède, irrité par la blessure qu'il avait reçue, se précipita à l'instant sur lui, et l'eût bientôt déchiré en lambeaux, si l'éléphant, excité par les cris du mahout, n'eût, quoique effrayé lui-même, marché droit au lion, et saisissant à l'aide de sa trompe, comme avec une main, une grosse branche d'arbre, il la replia et serra avec une merveilleuse adresse les reins du lion entre la branche et la terre. Le lion étouffé dans cette étreinte poussait d'épouvantables rugissemens, pourtant tous ses efforts pour se dégager furent inutiles, et le chasseur fut sauvé. Mais son bras fut fracassé, et sa poitrine et ses épaules furent horriblement mutilées.

(Mundy's sketches of India.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

La commission créée par le gouvernement pour examiner les personnes qui désirent être admises à exercer l'art vétérinaire dans le royaume, se réunira de nouveau le 22 jusqu'au 27 octobre prochain inclusivement, à 9 heures du matin, à Bruxelles, rue d'Assaut, n° 48. Les candidats qui voudront se présenter aux examens devant cette commission, devront en donner connaissance au ministère de l'intérieur, avant le 20 du courant.

- Les matières des examens sont :
- 1^{re} série. — Zoologie vétérinaire, classification des animaux domestiques, anatomie, physiologie.
 - 2^e série. — Botanique, chimie, pharmacie et matière médicale, toxicologie.
 - 3^e série. — Hygiène, pathologie interne et externe, épidémiologie et typhus.
 - 4^e série. — Médecine légale; extérieur des animaux domestiques, ou connaissance de leurs beautés, de leurs défauts; les signalemens et les haras.
 - 5^e série. — Manuel opératoire, maréchalerie. (Moniteur)

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 3 octobre.

Naisances : 2 garçons, 3 filles.

Mariages 6; savoir, Entre Lambert Max. Magis, sous-contrôleur des matières d'or et d'argent à Anvers, et Marie Joseph Henriette Guinotte, place St.-Lambert. — Egide Jean Deboeck, lieutenant major de place à Liège, domicilié à Etterbeck, et Marie Agnès Mellin, négociante, sous la Petite Tour. — Gilles Lambert Baiwir, tailleur, rue des Urselines, et Marie Catherine Baiwir, lingère, même rue. — Henri Joseph Collard, soldat au 1^{er} régiment, rue Pierreuse, et Marie Agnès Villez, journalière, rue en Bèche. — Pierre Antoine Joseph Regnier, armurier, faubourg St.-Léonard, et Marguerite Banneux, journalière, rue Chaussée des Prés. — Simon Joseph Magnée, cordonnier, rue Firquet, et Marie Catherine Roumeau, journalière, même rue.

Décès : 1 homme, 1 femme, savoir : Jean François Rock Petry, âgé de 41 ans, menuisier, faubourg Ste.-Marguerite. — Anne Jeanne Riga, âgée de 80 ans, journalière, béguinge St.-Christophe, veuve de Guill. Jos. Simonis.

ERRATUM. — On nous prie de rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans la copie de la délibération de la régence relative à l'école gardienne, telle que nous l'avons insérée dans notre n° du 28 septembre dernier.

Art. 9. Du 1^{er} mars au 30 septembre, elle sera ouverte à 5 heures 1/2 du matin, lisez : du 1^{er} avril au 30 septembre, elle sera ouverte à 5 heures 1/2 du matin.

Même art. Du 1^{er} octobre à la fin de février, lisez : à la fin de mars.

Même art. Du 1^{er} mars au 30 septembre, lisez : du 1^{er} avril au 30 septembre.

Art. 10. A partir du mois de septembre jusques inclus avril, lisez : à partir du 1^{er} octobre jusqu'à la fin de mars.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 7 octobre, BAL au Petit-sans-Soucy sur Avroy. Chez le même il y a un Quartier à Louer. 548

M. L. TILMANT, marchand de Modes, rue de la Régence vient de recevoir un très-grand Assortiment de Mérinos français, Napolitains, Mérinos Jaconés, Mérinos anglais à 50 cents, il les vend à très-bas prix. Il demande des Ouvrières en Modes et en Lingerie.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Fauillon Anglais, n° 320. 539

AVIS AUX HERNIEUX.

W. DE MOLL breveté pour de nouveaux BANDAGES HERNIAIRES perfectionnés, tient aussi un assortiment d'instrumens de gomme élastique, rue de l'Université, n° 727, à Liège. 542

() La commission des hospices autorisée par arrêté royal à acquérir des Biens-Fonds pour une somme de 4,000 florins, invite les personnes qui auraient des Immeubles à Vendre de déposer leurs titres dans les mains du notaire DUMONT, les Fonds sont en caisse, le prix de la VENTE serait payé comptant.

Le vendredi 5 octobre 1832, deux heures de relevée, on VENDRA, rue Saint-Severin, n° 722, à Liège, quantité de meubles tels que garde-robes, tables, chaises, cuivres, étaineries, linges, un petit alambic, une presse à drap, liqueurs, et autres objets. Argent comptant. 534

Mercredi dix octobre 1832, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud-Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M^{re} LIBENS, notaire à ce commis, en son étude, place Saint-Pierre, à Liège, à la VENTE définitive, aux enchères publiques par licitation :

1^o D'une ferme, située dans la commune d'Embourg, canton de Fléron, consistant en un corps de ferme, bâti à neuf, vergers, prés et terres arables, contenant neuf bonniers métriques quatre vingt deux perches, exploitée par Deflandre.

2^o D'une ferme, située en Honne, commune de Vaux-sous-Chevremont, même canton de Fléron, consistant en un corps de ferme, vergers et terres arables, aboutissant à la route de Chaudfontaine et à mi-chemin de Liège audit Chaudfontaine, contenant environ six bonniers métriques trente perches douze aunes, exploitée par Hertay.

3^o De six bonniers métriques quatre vingt quatorze perches environ de terre arable et prés, situés en lieu dit Bechuron, dans ladite commune de Chénée, aboutissant à la rivière de Vesdre et sur le chemin de Chevremont, le tout formant un seul gazon, exploités par Deflandre et autres. La situation est très-agréable et propre à y bâtir une maison de campagne.

4^o D'un enclos dit la Terrasse, situé audit Chénée, contenant cinquante quatre perches, exploitée par Debruges.

5^o D'un bois nommé Lillai et d'une pièce de terre de pâture contigue, contenant deux bonniers métriques vingt cinq perches, situés en ladite commune de Vaux-sous-Chevremont, exploités par Barbier.

Tous les biens ci-dessus seront exposés en détail et en masse. Il y a sûreté et grande facilité pour le paiement. S'adresser pour le cahier des charges et conditions audit LIBENS, notaire. 538

PAR CESSATION DE COMMERCE.

Assortiment de librairie et fournitures de bureau au-dessous du prix de facture, pied du Pont-d'Ille, n° 760.

A VENDRE des ACTIONS de la société de la route de Vesdre. S'adresser rue Hors-Château, n° 222.

VILLE DE LIÈGE — Les bourgmestre et échevins, demandent du sieur Lachaussée, acquéreur d'une partie de l'ancien hospice de la Maternité, tendante à établir dans l'église de ce nom, deux doubles forges de serrurerie.

ARRÊTENT : Cette demande ci-dessus énoncée sera publiée par les journaux, et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel-de-ville que sur la porte de l'église de St. Denis.

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition faire valoir, sont invitées à les faire remettre au secrétaire de la régence dans le terme de 15 jours. A l'hôtel-de-ville, le 2 octobre 1832. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEWANY.

() A VENDRE ou LOUER pour en jouir au 1^{er} mai prochain, une belle MAISON ayant servi à un pensionnat construite pour une fabrique avec teinturerie et lavoir sur deux coups d'eau, sous Thimister, près de la Chaussée et la ferme contiguë de quatre bonniers et plus un beau jardin, prés et vergers arborés; sous les clauses à voir en l'acte du notaire DE BEEVE, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège.

A VENDRE LA BELLE TERRE DE BOMAL.

Elle consiste : 1^o En un très-beau château bâti à la moderne et dans le meilleur état avec jardins, vignobles et vergers. 2^o En un corps de ferme, attendant audit château avec 200 bonniers des Pays-Bas de jardins, prairies, terres labourables et bois. 3^o Et en corps de ferme, dite ferme de Herbert, avec 100 bonniers de jardins, vergers, prés, terres labourables et pâturages. S'adresser à M^{re} BERTRAND, notaire à Liège.

Il sera procédé, le 10 de ce mois, à onze heures du matin, par devant M. le directeur de l'arsenal à Anvers, à l'ADJUDICATION de la FOURNITURE de 2,500 hectolitres de charbons de forges.

Il pourra être pris communication à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu. Liège, le 3 octobre 1832.

Une DEMOISELLE de bonne famille, d'un âge mûr, qui naissant très-bien la lingerie, désire se placer comme femme de chambre, préféablement hors ville. S'adresser faubourg Ste.-Marguerite, n° 55

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 1^{er} oct. — Rentes, 5 p. 0/0, cours du 22 mars 1830, 95 fr. 80 c. — 4 1/2 p. 0/0, cours du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, cours du 22 juin 1830, 68 fr. 05 — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falcouet 80 fr. 90 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 5/8. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 84 0/0. — Emprunt Belge 78 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 2 oct. — Dette active, 4 1/8 0000 0; idem différée 00/00 — Bill de change 00 0/0 0/0 — Syndicat d'amor. 00 0/0 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 00 0/0 0/0 0/0 — Rente veniz 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^o, 96 à 97 3/4 0/0; idem ins. gr. fr., 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à l'ind. 00 0/0 0/0 — Ren. franc 0 1/2, 68 3/8 0/0 0 — Métall. 85 0/0 0/0. — Naples Falc. 75 0/0; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst., 78 0/0 0/0 — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0 0/0. — Lots de Pol. gne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2^e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 3 octobre.

Changes.	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 à 114 av.		
Londres.	40, 14	40, 8	A
Paris.	116 b.	A	
Frankfort.	36 1/2 1/6	35 7/8	
Hambourg.	35 1/2	P. 35 1/4	A
		Escompte 0 0/0	

Effets publics. — Métalliques. 88 3/4 00 P. — Lots nationaux 381 0/0 0. — Napolitains, 75 3/4 P. 00/00. — Gacé de Paris 00 0/0. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0. — Idem Amsterdam, 48 5/8 1/2 00 A. — Anglo-Amst. 00 0/0 0. — Lots de Pologne 98 1/2 P. — Anglo-Amst. siliens, 49 1/2 P. — Emprunt romain, 78 0/0 A. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 A. — idem de 10 mill., 99 3/4 A. — idem de 21 millions, 75 5/8 1/2 A.

Arrivage au port d'Anvers, du 3 octobre.

Le koff belge Jonge Jufvrouw Elisabeth, cap. Barthe, ven. de Liverpool, chargé de sel. Le tjalk hanov. Concordia, cap. Hebeling, ven. d'Emden, chargé de colza.

Bourse de Bruxelles, du 2 oct. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5, 99 5/8 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt .99 5/8 0. — Emprunt de 24 millions, 75 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot dor, n° 622, à Liège.